



Flash Info – Avril 2025

N'hésitez pas à télécharger l'application CityAll sur votre smartphone (via AppStore ou Google Play) pour recevoir les informations en direct. Sur le site internet de la commune (www.gueux.fr), vous trouverez entre autres, les procès-verbaux des séances du Conseil municipal.

INFORMATIONS COMMUNALES

- **LOTISSEMENT DU MOULIN A VENT** : les pavillons commencent à sortir de terre. Près de 37 parcelles sur 64 parcelles ont trouvé acquéreurs (vendues ou promesses en cours de signature). En raison de l'augmentation du coût des travaux due à la conjoncture, pour l'aménagement du lotissement, le Conseil municipal, par délibération, a fixé le prix de vente des terrains à 300€ TTC le m² à compter du 1er mars (initialement fixé à 286€ TTC le m²).
- **URBANISME: RAPPEL** pour tous travaux sur une construction existante, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, sont soumis à une déclaration préalable ou un permis de construire. Pour cela n'hésitez pas à appeler le service urbanisme de la commune pour avis et conseil.
- **ANALYSE DE L'EAU - QUELQUES PRECISIONS UTILES** : La Communauté Urbaine du Grand Reims qui aujourd'hui a la compétence de la gestion de l'eau, a toujours distribué une eau dite potable à la consommation, conformément aux conclusions des dernières analyses réalisées, en janvier 2025, par l'ARS (Agence Régionale de Santé) « *L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides supérieures aux exigences réglementaires, mais inférieures aux valeurs définies pour en limiter les usages sanitaires. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous* ». **Dès cette année**, deux unités de traitement pilotes vont être installées sur le captage de Gueux pour une durée de 6 mois. Les résultats obtenus avec les deux filières de traitement testées permettront de définir la plus adaptée à cette ressource et lancer la consultation pour la création d'une usine de traitement, dont le coût avoisinera plusieurs millions d'Euros. Ce captage classé Grenelle alimente déjà 14 communes et à très court terme la Commune de Muizon ayant une eau de mauvaise qualité, sera alimentée par le captage de GUEUX. **Dans le cadre de la mise en place de nouvelles surveillances**, l'ARS a trouvé des traces de Nickel et de Plomb à la suite d'un prélèvement réalisé sur une installation privée, neuve. Des expertises contradictoires ont été menées par le laboratoire diligenté par Veolia, délégué par le Grand Reims. Dès le premier prélèvement, les résultats en Plomb ont été inférieurs aux normes en vigueur, les traces de Nickel se sont révélées inexistantes lors des prélèvements suivants.
- **BUDGET** : pour l'année 2025, l'équipe municipale a décidé de maintenir les taux des impôts fonciers communaux de 2024. Pour rappel, depuis 2017 les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties n'ont pas subi de hausse. Cependant et malgré de bons résultats en 2024 nous devons rechercher de nouvelles sources d'économies pour accroître notre capacité d'autofinancement. Les projets structurants en investissement seront financés sur les fonds propres de la commune provenant essentiellement des recettes du Moulin à vent et porteront sur :
 - la rénovation et l'extension de la salle multi-activités,
 - la rénovation thermique des écoles maternelle et élémentaire, ainsi que le gymnase
 - la construction d'un pôle périscolaire accolé à l'école maternelle, sur 2 niveaux
 - la renaturation des 2 cours par substitution de l'enrobé par des matériaux perméables.Ces travaux débuteront en 2025 et s'achèveront en septembre 2027.

INFOS DIVERSES

- **BROCANTE** : celle-ci sera organisée par les membres du Comité des Fêtes, le **jeudi 1^{er} mai de 8h à 18h**. Elle se déroulera à nouveau dans l'Avenue de Reims (entre la Gendarmerie et la rue du Lac) et les rues adjacentes, impasse du Stade et parking Place du Cèdre. Les inscriptions se déroulent en trois temps. Rendez-vous sur le site de la Commune pour de plus amples renseignements. Par ailleurs, à l'issue de leur Assemblée générale, les membres du Comité des Fêtes ont élu un nouveau Président, Marc Lepin qui succède à Véronique Lequeux.



Flash Info – Avril 2025

- **INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2025** : elles sont ouvertes **jusqu'au 17 mai**. Si votre enfant est né en 2022 ou s'il entre au CP, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription que vous trouverez sur le site de la Commune ainsi que toutes les pièces à fournir. Le dossier est à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.
- **THEATRE – CERCLE DES JEUNES POETES ET COMEDIENS REMOIS** : le mercredi de 16h30 à 18h30, Camille Roblin, ancienne élève de l'école de Théâtre de Reims transmet sa passion pour les beaux textes auprès des enfants et des adolescents leur permettant ainsi d'ouvrir leur univers culturel et de travailler leur diction et leur mémoire. Les jeunes ont la chance d'être accueillis dans une ambiance chaleureuse et conviviale au 16 rue de la Moufle. Pour plus de renseignements : contacter le 06 58 20 37 63 ou consulter le site : <https://cjpcr.jimdofree.com>

QUELQUES BREVES

- Un grand nombre de personnes s'interroge sur le devenir du calvaire qui se trouvait à l'intersection de la rue du Moutier et de l'Avenue de Reims. Celui-ci a été démonté pour nettoyage et sera à nouveau installé à cet endroit.
- A l'arrière du cimetière, la haie végétale, en mauvais état, a été arrachée pour permettre à la Société ADAMANTEM de construire ses nouvelles installations nécessaires à son développement tout en restant sur le territoire de la Commune (rappelons que cette société travaille pour d'importantes sociétés de luxe, françaises). La haie végétale sera réimplantée en fond de cimetière à la fin des travaux.
- Un petit rappel : lorsqu'un chien ou un chat ne rentre pas au domicile de ses maîtres, il est parfaitement naturel que ceux-ci lancent des avis de recherche en apposant des affichettes sur les poteaux ou les arbres. Mais ensuite, il serait agréable pour les services techniques de les retirer dès que cela est possible.
- **LE BIEN VIVRE ENSEMBLE** : rappelons que quelques rues de la Commune sont en sens unique depuis de nombreuses années : la rue des Ecoles entre autres et récemment la nouvelle voie entre le cabinet paramédical et la pharmacie. Certains automobilistes semblent ne pas voir les panneaux rouges « Sens Interdit » et empruntent ces voies à contre sens mettant en danger les usagers de ces voies qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. Sachons partager la route et son environnement en respectant les règles de vitesse (souvent trop élevée), de stationnement, et en d'autres termes les règles imposées par le code de la route !!!
- **MOBILITE DOUCE** : suite au questionnaire diffusé en février dernier, plus d'une centaine de personnes ont participé en apportant des réponses intéressantes. La synthèse de cette participation sera transmise d'ici quelques jours.
- **ALERTE CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN** : à nouveau, nous vous invitons à inspecter minutieusement vos pins. Des cocons de chenilles processionnaires sont présents sur la Commune. Pour rappel, en ce début de printemps, ces chenilles quittent leur nid. Leurs poils urticants représenteront alors un important danger pour tous (humains, chiens et chats), pouvant déclencher de **graves réactions**. Renseignements sur le site <https://chenille-risque.info/outils/>

ETAT CIVIL : nous avons la tristesse de vous faire part du décès de : Jean-Claude GAYET (04/01), Jean-Pierre JAILLANT (13/01), Adeline JALABERT (23/01), Alphonse COLZY (31/01), Henriette BRAZIER (05/03), Josiane LABRUYERE (13/03), Jeannine RENARD (18/03), Maurice BAYE (23/03), Stéphane HORLON (13/04).

QUELQUES RAPPELS

L'entretien des trottoirs et des caniveaux vous incombe. Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune. Merci aux maîtres de veiller à ce que leurs chiens n'effectuent pas leurs besoins devant les entrées des maisons et ailleurs !!!!! Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le ramassage des déjections.